

Document d'Accompagnement Pédagogique

SUVI ET EVALUATION DES COMPETENCES

en BCP ASSP et CAP AEPE

Introduction :

- L'arrêté du 17 juin 2020 étend à la voie professionnelle le livret scolaire du lycée (LSL)
Le livret scolaire doit consigner **les progrès et les acquis de l'élève** dans les enseignements du cycle terminal du lycée. À ce titre, et sans naturellement éluder ses faiblesses, il doit rendre compte avec rigueur et clarté des qualités et capacités propres de l'élève.
- Les éléments fournis dans le livret scolaire du lycéen en fin de classe de première serviront à délivrer **l'attestation de réussite intermédiaire** (cf. décret n°2020-1277 du 20 octobre 2020 – article 8).
L'arrêté du 16 décembre 2020 (cf. BOEN n°5 du 4 février 2021) et la note de service du 20 janvier 2021 (cf. BOEN n°6 du 11 février 2021) précisent les conditions de délivrance de l'attestation de réussite intermédiaire en Bac pro et les modalités d'organisation.

Ce cadre institutionnel renforce l'approche par compétences.

Cette approche qualitative se matérialise par une évaluation des compétences. Elle nécessite de respecter certains principes dans la définition des degrés de maîtrise de la compétence :

- Le degré d'exigence de la compétence s'exprime de façon positive pour l'élève ;
- Une gradation existe entre les différents degrés d'exigence : 1 non maîtrisé ; 2 insuffisamment maîtrisés ; 3 maîtrisés ; 4 bien maîtrisés

Les Intentions pédagogiques de l'approche par compétences sont :

- de rendre l'élève responsable de ses progrès, de son évolution
- de mettre l'élève en situation de réussite, donner l'envie de réussir
- d'évaluer de façon plus bienveillante et positive
- de renforcer l'estime de soi et la confiance de l'élève
- de faciliter et rendre plus transparente les procédures d'évaluation

1 Rappel : Définitions de la compétence

- « La compétence permet d'agir et/ou de résoudre des problèmes professionnels de manière satisfaisante dans un contexte particulier, en mobilisant diverses capacités de manière intégrée »

Philippe Carré, Pierre Caspar, Sandra Bélier - Traité des sciences et techniques de la formation Paris, Dunod, 1999

- Guy Le Boterf indique qu'on peut reconnaître qu'un professionnel est compétent « s'il sait agir, c'est-à-dire mettre en oeuvre des pratiques professionnelles pertinentes, s'il réussit ce qu'il entreprend et s'il sait mobiliser dans sa pratique les ressources appropriées. À ces deux dimensions de la compétence – la pratique et les ressources – doit être ajoutée une troisième : celle de la réflexivité ou de la prise de recul, la distanciation ou la prise de distance critique. [...] On fera aussi confiance à un professionnel s'il est capable de prendre du recul, non seulement par rapport à la situation sur laquelle il intervient, mais également par rapport à ses pratiques et aux ressources qu'il met en oeuvre. On attend de lui qu'il comprenne pourquoi et comment il agit dans telle ou telle circonstance. Et qu'il puisse en rendre compte ».

- Définition du glossaire RNCP : une compétence se traduit par une capacité à combiner un ensemble de savoirs, savoir-faire et savoir-être en vue de réaliser une tâche ou une activité. Elle a toujours une finalité professionnelle. Le résultat de sa mise en œuvre est évaluable dans un contexte donné (compte tenu de l'autonomie, des ressources mises à disposition...).

2 Comment enseigner par compétences ?

2.1 Au niveau académique

Dans un premier temps : il s'agit de déterminer le degré d'exigence attendu pour chaque compétence. Pour cela, il convient de :

- Prendre en compte les 4 degrés d'exigence du LSL et de définir pour chacun le niveau attendu de l'élève. Nous pouvons partir de descripteurs communs pour toutes les compétences.

	1	2	3	4
	Non maîtrisé	Insuffisamment maîtrisé	Maîtrisé	Bien maîtrisé
AUTONOMIE	Pas autonome	Autonome sur des tâches simples	Autonome	Aussi autonome que l'exige la situation professionnelle
COMPLEXITE DES TACHES	Réalise des tâches simples	Réalise des tâches complexes sans aléas = bon exécutant	Réalise des tâches complexes et gère les aléas (adaptation +/- initiatives)	Réalise des tâches complexes, gère les aléas (adaptation +/- initiatives) et propose des remédiations
QUALITE DU TRAVAIL REALISE	Réalise un travail très insatisfaisant	Réalise un travail insatisfaisant	Réalise un travail de qualité	Réalise un travail de qualité et dans le temps exigé par la situation professionnelle
MOBILISATION DES CONNAISSANCES	Ne maîtrise pas les connaissances à mobiliser	Mobilise peu ses connaissances pour mener les tâches	Mobilise ses connaissances pour mener les tâches	Mobilise ses connaissances pour mener les tâches en les justifiant
ANALYSE	N'analyse pas son travail	Analyse son travail de façon peu cohérente	Analyse son travail	Analyse son travail et propose des améliorations



**ACADÉMIE
DE LYON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Dans un deuxième temps : il s'agit de décrire le résultat attendu pour chaque degré d'exigence à partir des indicateurs d'évaluation du référentiel de certification : définition des descripteurs pour chacune des compétences du référentiel.

Ces deux étapes ont été réalisées par le groupe ressource disciplinaire, vous avez à votre disposition en annexes le résultat de ce travail : annexe 1 (descripteurs en BCP ASSP), annexe 2 (descripteurs en CAP AEPE), l'académie d'Aix Marseille a proposé une autre approche que vous trouverez en annexe 3.

Ces outils sont des aides à l'évaluation des compétences pour harmoniser les pratiques au sein de l'équipe pédagogique et les rendre équitables pour tous les élèves. Ce sont des documents qui peuvent évoluer au sein des équipes.

2.2 Au niveau de l'équipe professionnelle :

Il est nécessaire de réinterroger la stratégie pédagogique conduite sur l'ensemble du parcours de l'élève.

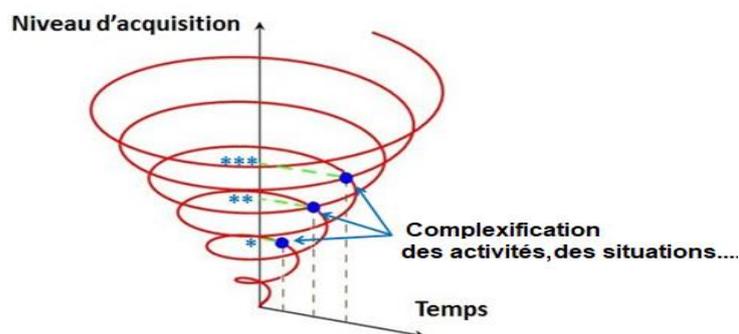
Revoir le projet pédagogique prévisionnel de formation en répartissant la construction des compétences sur l'ensemble de la formation pour une acquisition graduée de toutes les compétences.

Il est conseillé d'avoir d'abord une vue globale de ce qui est attendu de l'élève à la fin de chaque année, pour ensuite s'intéresser au déploiement de chaque compétence tout au long de la formation. La compétence se construisant progressivement, il faudra revenir plus d'une fois sur une compétence donnée.

2.3 Au niveau de chacun des professeurs :

2.3.1 Construire des situations d'apprentissage diverses et de plus en plus complexes dans la progression des enseignements

- La progression spiralaire en enseignement professionnel est un incontournable.



Apprendre est un processus continu qui suppose une reprise de ce qui est déjà acquis et d'une complexification progressive.

A chaque spire doit correspondre une complexification identifiée.



ACADÉMIE DE LYON

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Remarque : complexe ne veut pas dire difficile, cela signifie que :

- L'élève est mis face à des situations problèmes ;
- L'élève doit trouver la manière de parvenir à un certain résultat sans que le chemin pour y arriver ne lui soit indiqué ;
- L'élève doit rechercher les connaissances dont il a besoin et les mettre en relation.

- Le choix des situations d'apprentissage doit être adapté au niveau de complexification visé au fil du parcours, il se fera :

- En situation ;
- En identifiant les compétences mises en oeuvre lors de la conception des activités ;
- En proposant des tâches à réaliser qui impliquent différents degrés de maîtrise :
 - ✓ tâche impliquant des procédures simples, identifiées voire automatisées
 - ✓ tâche avec le choix de la procédure à mettre en oeuvre
 - ✓ tâche complexe (interdisciplinaire) avec choix et combinaison de plusieurs procédures connues pour répondre à une situation complexe. Exemple : co-activité, ...

2.3.2 mettre en oeuvre les activités d'apprentissage :

- En explicitant les compétences attendues aux élèves : en début de séance, noter au tableau la ou les compétences de la séance. Présenter et **expliquer** pour chaque compétence, les attendus des degrés 1,2,3 et 4, puis vérifier le niveau de compréhension des élèves ;
- En ménageant des temps pour la différenciation : aides pour les uns et approfondissements pour les autres ;
- En individualisant au maximum les apprentissages ;
- En développant les capacités des élèves à s'autoévaluer : accorder du temps à l'élève pour s'autoévaluer à partir des indicateurs d'évaluation ;
- En confrontant le résultat de l'autoévaluation et de l'évaluation du professeur en fin de séance : évaluer les compétences de l'élève et dialoguer avec l'élève et, en cas de différence entre son autoévaluation et celle de l'enseignant, lui demander de justifier son autoévaluation.

2.3.3 Evaluer les compétences

Il est nécessaire de prendre en compte qu'évaluer, c'est donner de la valeur. Elle doit être harmonisée en équipe.

Elle doit permettre à chaque élève de :

- Connaître ce qui est attendu de lui ;
- Se situer par rapport à un niveau attendu ;
- Mesurer ses progrès au cours de son parcours ;
- Identifier les difficultés rencontrées, les obstacles à surmonter.

Il est nécessaire de mettre en oeuvre des évaluations régulières et diversifiées (formative, sommative, écrite, orale, pratique...). Leur nombre doit être proportionnel au nombre d'heures d'enseignement du professeur pour la classe.



**ACADÉMIE
DE LYON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Les évaluations peuvent être de durée variable :

- Les évaluations courtes permettent de vérifier l'acquisition des savoirs et certaines compétences.
- Les évaluations longues permettent de valider un plus large éventail de compétences et de savoirs ; elles sont à réserver à une fin de séquence ou à un entraînement pour les épreuves écrites du domaine professionnel.

Concrètement c'est construire une évaluation qui permet de vérifier l'acquisition des compétences et des savoirs.

Evaluation des techniques professionnelles	Evaluation des savoirs associés
Planifier l'évaluation d'une compétence de manière à la solliciter à plusieurs reprises dans des contextes variés	
Nommer les compétences professionnelles évaluées avec leurs indicateurs d'évaluation	Nommer les compétences évaluées sur la copie et indiquer le degré d'exigence
Formuler des questions respectant les indicateurs d'évaluation du référentiel	Formuler des questions respectant les limites de connaissances des savoirs associés et expliciter les critères
Préciser les degrés d'exigence	Rédiger des éléments de corrigé ciblés pour chaque degré de compétence

Pour les élèves la présentation de l'évaluation pourrait être la suivante

Evaluation : Nom du pôle (en BCP ASSP) ou nom du champ d'intervention (en BCP SPVL) Ou nom du savoir associé	
Compétences évaluées	Critères d'évaluation
• ...	<ul style="list-style-type: none"> ■ ... ■ ... ■ ...
•	<ul style="list-style-type: none"> ■ ... ■ ... ■ ...
• ...	<ul style="list-style-type: none"> ■ ... ■ ... ■ ...
Observations	Conseils pour progresser



**ACADÉMIE
DE LYON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

3 Comment réaliser le suivi et le bilan des compétences ?

Le bilan de compétences se fait, au regard des acquis de l'élève tout au long de son parcours, par une confrontation des positionnements de chacun des enseignants de l'équipe pédagogique qui trouvent un point d'accord argumenté à partir des traces de chacun.

Le degré de maîtrise pour chaque compétence est ainsi renseigné de façon collégiale par l'équipe de professeurs intervenant dans la formation : PLP biotechnologies option santé environnement et PLP sciences et techniques médico-sociales, lors de réunions de concertation.

L'appréciation générale sur le niveau d'implication et les progrès de l'élève est aussi commune à l'ensemble des enseignants du domaine professionnel.

Des bilans intermédiaires permettront à l'élève de prendre connaissance de sa progression et de son niveau, aux professeurs d'adapter leur enseignement pour favoriser la réussite de tous les élèves.

Vigilance :

Lorsque l'évaluation s'effectue avec des notes, le résultat de l'année est le fruit d'un calcul d'une moyenne des notes obtenues mais, cela ne prend pas en compte leurs progrès car la pondération des notes, tout au long de l'année, est rarement mise en oeuvre alors qu'elle est possible avec les logiciels d'évaluation.

Avec l'évaluation des compétences, **le bilan de l'année ne correspond pas à la moyenne des degrés de compétences acquises.** Ainsi, l'élève qui, au début de l'année, atteint le degré 1 et, à la fin de l'année, le degré 3 pour une compétence ne doit pas être évalué au degré 2. Il doit être positionné au degré 3 car la compétence, qui a été mobilisée plusieurs fois dans des situations ou des tâches différentes et complexes, est « maîtrisée ».

Des outils de suivi des compétences devront être utilisés pour réaliser ces bilans : pronote, école directe, document excel....

Documents annexes :

- Annexe 1 : descripteurs en BCP ASSP structure et domicile
- Annexe 2 : descripteurs en CAP AEPE
- Annexe 3 : descripteurs BCP ASSP Académie d'Aix Marseille.